**REGLES DE DEFACTURATION**

Si un stagiaire est injoignable, l'admin appelle 2 fois par jour (1 fois le matin, 1 fois le soir), tous les jours, pendant 8 jours. Ensuite, il envoie un mail au TA pour le prévenir et lui laisse 24h pour joindre son client. Sans retour, il défacture.

Si un stagiaire n'a pas le matériel dont il a besoin pour faire sa formation, on défacture le TA jusqu'à ce qu'il ait le matériel nécessaire.

Si le stagiaire n'a pas de connexion internet ou une connexion faible qui ne permet pas de faire la formation dans de bonnes conditions, le dossier est annulé.

Attention, pour les formations bureautiques, de PAO, de CAO-DAO, de création de site internet, il faut **impérativement** que le stagiaire ait un ordinateur et une bonne connexion internet.

Si le stagiaire souhaite reporter le démarrage de sa formation à plus de 7 jours ouvrés, le TA est défacturé jusqu'à ce que le stagiaire démarre ses cours. Aucune refacturation ne sera faite, tant que le stagiaire n'a pas repris la formation.